



PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 JUIN 2024 à 18h30

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi vingt-quatre juin à dix-huit-heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien VOLTOLINI, Maire.

Étaient présents :

Mesdames : Sylvie DUBOIS, Nathalie DULIZE, Jacqueline LA ROSA, Sylvie PELTA.

Messieurs : Lionel BOLAND, Dominique DAVARD, François GRAND, Olivier KERBART, Jean-Louis RAT, Damien VOLTOLINI.

Pouvoirs : Monsieur Pascal JACQUES donne procuration à Monsieur Dominique DAVARD.
Monsieur Alex BOUTELET donne procuration à Madame Jacqueline LA ROSA.
Madame Françoise LE VERGE donne procuration à Madame Sylvie DUBOIS.

Absent non excusé : Monsieur Stéphane MOREAU.

Secrétaire de séance : Damien VOLTOLINI

Début de la séance : 18h30

Le procès-verbal de la séance du 27 mai deux mille vingt-quatre a été adopté au début de la séance. Les Conseillers Municipaux présents au Conseil ont signé le registre des procès-verbaux.

En début de séance, le Maire informe les Elus de la démission d'un Conseiller, Monsieur Stéphane BRUNEAUX.

Ordre du jour :

1° Convention avec EPN pour la rénovation de la Mare des Nouettes :

Le dossier de la commune concernant la rénovation de la Mare des Nouettes a été retenu par EPN. Une Convention détaille les modalités des travaux et financement :

Le coût des travaux est de 5810,81 €, la part payée par la Commune est 1162,16 € (soit 20 %) ; les travaux sont prévus courant 4° trimestre 2024, sur le même schéma que la rénovation de la Mare du Chemin Rural réalisée en 2023.

Le Conseil Municipal de Prey remercie les équipes EPN pour la prise en compte de son dossier.

Vote : 14 élus présents ou représentés au moment du vote : 14 voix pour. Le projet est adopté, le Maire est autorisé à signer la Convention.

2° Divers achats pour le groupe scolaire :

Un point d'avancement sur la rénovation des cours de récréation est partagé entre les Elus :

- * le projet de remplacement de la structure de la cour maternelle,
- * les souhaits des Enseignantes de mettre à disposition des enfants de nouveaux aménagements dès la rentrée de septembre (partagé en Conseil d'Ecole).

Structure cour maternelle : pour rappel, les jeux ont été démontés car invalidés par l'organisme de contrôle de sécurité; subsistent aujourd'hui les fondations en béton. Des entreprises ont été contactées, des devis sont réalisés ou en cours de réception avec deux options :

- * retrait des fondations existantes, puis préparation de la zone pour pose d'une nouvelle structure;
- * conservation des fondations avec réaménagement des abords sous forme de chanfreins en pente douce. L'étude se poursuit, la rénovation n'étant pas réalisable pour la rentrée de septembre 2024, mais plutôt courant 2025.

Aménagement des cours pour la rentrée : les Enseignantes ont fourni à la Mairie une longue liste de souhaits, dépassant largement les 10 k€, sous forme de liens internet vers certains fournisseurs, sans prioriser ces souhaits.

Sur cette base, les Elus décident la réalisation des aménagements suivants au cours des vacances d'été : fixation de tableaux d'écolier dans chaque cour, rénovation du traçage au sol de la marelle et terrains de sport, achat de tables pour les petits pour positionnement sous la tonnelle.

Concernant les autres achats, un travail de concertation Mairie/ Enseignantes est nécessaire pour affiner les besoins, les prioriser et se concentrer sur des articles prévus pour un usage en collectivité. Ce travail sera organisé dès la rentrée de septembre, en intégrant notamment les idées des deux nouveaux Enseignants nommés à la rentrée. Par ailleurs, les Enseignants n'ayant pas transmis à temps leurs besoins en tapis de sol pour la sieste des MS, l'achat est différé.

3° Devis CURSUS pour la rénovation des piliers et mur d'entrée du City-Stade.

L'Association CURSUS, basée à Elbeuf, travaille en partenariat avec EPN ; c'est une entreprise sociale apprenante. Son rôle est l'embauche de personnes en difficulté, l'accueil de demandeurs d'emploi et l'organisation de parcours de formation dans les métiers du bâtiment et des services.

Un devis a été proposé pour les travaux cités ci-dessus (rénovation des joints sur mur et piliers, couronnement du mur en tuiles plates normandes) : il est d'un montant de 8874,33 €, dont 1853,65 € restant à charge de la Commune (20%), le restant est pris en compte par EPN dans le cadre de son partenariat.

Vote : 14 élus présents ou représentés au moment du vote : 14 voix pour. Le projet est adopté, le Maire est autorisé à signer le devis.

4° Point d'avancement et échanges sur les projets en cours :

Les élus font un point d'avancement des projets d'investissement en cours :

Dominique DAVARD présente deux projets conduits avec Pascal JACQUES, Françoise LE VERGE et Sylvie PELTA :

*le premier consiste en la plantation d'arbres et végétalisation de la Place Cardin, plantations d'arbres et de haies en bordure de la Rue Charles de Gaulle en entrée village côté Evreux et autour du terrain de pétanque ;

* le second prévoit la rénovation de la mare (bassin hydraulique) de la Rue de Garencières et la rénovation de la promenade reliant le lotissement et la Rue de Garencières.

Ces projets, travaillés en concertation avec les équipes de l'Agence de la Ruralité, sont appréciés des Elus sur la

majorité des aspects ; toutefois certains points ne font pas consensus (agrandissement du parking de l'école, destruction du terrain de basket et du jeu de quilles); d'autres points méritent d'être approfondis, notamment la concertation avec les voisins et les agriculteurs impactés, l'intégration dans la charge de travail des Agents Techniques, l'arrosage durant les premières années de plantation ; le plan de financement et la recherche de subventions doivent aussi être précisés.

Les points suivants sont également traités : avancement du projet Eglise (accord de financement de la DRAC à hauteur de 20 % sur la phase étude, délai de 35 semaines nécessaire entre signature du devis avec Architecte jusque passation des contrats de travaux avec les entreprises retenues), rénovation de la Salle des Associations (reste à formaliser le projet pour la demande de subventions), la vidéoprotection (en attente de deux devis).

Il ressort des débats un besoin de coordonner l'ensemble de ces projets d'un point de vue logistique (par exemple impact des plantations d'arbres sur les relais de la vidéoprotection) et d'un point de vue financier (plan pluri-annuel). Une réunion de travail est programmée en ce sens le mercredi 3 juillet, l'objectif étant de formaliser les demandes de subventions utiles avant le 23 septembre 2024, date de fermeture du site dédié.

5° Opération de recensement Janvier 2025 :

Le Maire présente un résumé des travaux à prévoir à partir de septembre 2024 pour réaliser le recensement de la population prévue avec l'INSEE sur notre commune entre le 16 janvier et le 15 février 2025, notamment en ce qui concerne la nomination d'un Coordonnateur Communal et de plusieurs Agents Recenseurs ; la charge de travail estimée par l'Insee et le coût de l'opération sont également abordés. Sujet à travailler en cours d'été et décisions lors d'un Conseil à la rentrée.

6° Annulation de la délibération 2024/04-02 :

La délibération en question a été prise sous forme de « scrutin secret » alors que moins de 1/3 des élus demandaient ce mode de scrutin (cf Conseil Municipal du 8 avril 2024). De fait, cette délibération n'est pas légale et doit être retirée (requête en ce sens déposée au Tribunal Administratif de Rouen).

Vote : 14 élus présents ou représentés au moment du vote : 14 voix pour. La délibération 2024/04-02 est annulée. Le Maire est autorisé au nom de la Commune à répondre aux différentes sollicitations relevant de cette requête.

7° Questions diverses :

A) Dans le cadre de « Village d'Avenir », le Maire présente une Convention travaillée avec Mme PETIT (Cheffe de Projet Village d'Avenir) et le CAUE27, à l'échelle globale des 4 communes concernées (pour rappel Grosseoeuvre, La Forêt du Parc, Jumelles et Prey), ayant pour objet :

- définir leur politique en matière d'équipement et infrastructure à l'échelle de ce groupement de manière à répondre de façon complémentaire et mutualisée aux besoins de leurs habitants, optimiser leurs investissements et rationaliser leurs coûts de fonctionnement,
- définir leur politique en matière d'équipement, d'espace public et de mobilité à l'échelle de chacune des communes.

Le coût de cette prestation est de 3000 € par commune, la durée de celle-ci étant fixée à 9 mois.

Sous réserve de précisions à apporter sur la formulation précise de la nature de la prestation, les Elus valident ce

choix qui permettra un travail sur des offres de services pertinentes et complémentaires pour l'ensemble des habitants des 4 villages

Vote : 14 élus présents ou représentés au moment du vote : 13 voix pour, 1 voix contre (Mme Sylvie PELTA). Le projet est adopté, le Maire est autorisé à signer la Convention.

B) Madame Sylvie DUBOIS présente 3 devis de traiteur (dont celui du commerce local) concernant le repas des Anciens prévu le 6 octobre 2024 : au regard des devis décrits et prestations énumérées, le maintien de la Société Bergrest est préconisé (coût du repas servi avec salle préparée : 45 € par personne)

Vote : 14 élus présents ou représentés au moment du vote : 14 voix pour. Le projet est adopté, le Maire est autorisé à signer le devis.

Fin de la séance : 21H20